



**DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRISE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORANT EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2022
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023 À 18 HEURES
SALLE DU CONSEIL, SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de membres du bureau :
en exercice : 28
présents : 16
absents représentés : 8
absents excusés : 4

L'an deux mille vingt-trois, le quinze du mois de novembre à 18 heures, le bureau communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 9 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Pierre LAFFITTE, Hervé BOUYRIE, Louis GALDOS, Jean-François MONET, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Aline MARCHAND, Benoît DARETS, Philippe SARDELUC, Francis BETBEDER, Dominique DUHIEU, Bertrand DESCLAUX, Alexandre LAPEGUE, Alain SOUMAT.

Absents représentés :

Monsieur Patrick BENOIST a donné pouvoir à Monsieur Jean-François MONET, Madame Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à Madame Aline MARCHAND, Monsieur Patrick LACLEDÈRE a donné pouvoir à Monsieur Louis GALDOS, Monsieur Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Madame Jacqueline BENOIT-DELBAST, Monsieur Eric LAHILLADE a donné pouvoir à Monsieur Bertrand DESCLAUX, Monsieur Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, Monsieur Régis GELEZ a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE, Monsieur Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Monsieur Benoit DARETS.

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse LIBIER, et Messieurs Henri ARBEILLE, Pierre PECASTAINGS et Mathieu DIRIBERRY.

COMMANDE PUBLIQUE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 - LOT 6 PLÂTRERIE - POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PÔLE ARTS PLASTIQUES COMMUNAUTAIRE À LABENNE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Un marché de travaux alloti ayant pour objet la « construction du pôle arts plastiques » a été attribué en octobre 2022.

La décision du bureau communautaire n° 20221019OB01A a attribué le lot 6 : Plâtrerie à la société GOYTY à Bayonne (64) pour un montant de 153 350,60 € HT.

La proposition de modification n° 1 du contrat est une modification visant à adapter les prestations du présent



lot au respect de l'aspect architectural du projet et répondre parfaitement aux attentes de finition de l'ouvrage. Cette modification suit les dispositions de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique dans le sens où elle ne constitue pas une modification substantielle du marché. Le montant de cette modification est de 7 661,60 € HT.

Le nouveau montant du marché du lot 6 : Plâtrerie s'élève à 161 012,20 € HT.

Les conditions d'exécution de ce contrat ne sont pas modifiées par cette modification. Les autres clauses et pièces du marché initial demeurent inchangées.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2194-7 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions du conseil au bureau communautaire et au président ;

VU la décision du bureau communautaire en date du 19 octobre 2022 portant attribution du lot 6 : plâtrerie à la société GOYTY à Bayonne (64) ;

VU la proposition de décision de modification n° 1 rédigée par le maître d'œuvre portant sur une modification non substantielle des prestations pour une adaptation au projet architectural selon les dispositions de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique ;

VU le projet d'avenant n° 1 au marché lot 6 pour la construction du PAP à Labenne, ci-annexé ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur en séance de bureau du 15 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la décision de modification n° 1 concernant le marché public pour les travaux de construction du pôle arts plastiques lot 6 : plâtrerie ainsi que tout document ou acte se rapportant à l'exécution de la présente, pour un montant de 7 661,60 € HT.

Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance du conseil communautaire.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 16 novembre 2023

Le président,

Pierre Froustey



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 06-1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud
Allée des camélias
BP 44
40231 Saint-Vincent-de-Tyrosse
05 58 77 23 23
contact@cc-macs.org
www.cc-macs.org

B - Identification du titulaire du marché.

SAS GOYTY JEAN
93 AVENUE HENRI DE NAVARR
64100 BAYONNE
05 59 50 09 00

entreprise@sasjeangoyty.fr

SIRET 432 452 118 00024

C - Objet du marché public.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Référence du marché public : 2022T0303

Travaux de construction du pôle arts plastiques à LABENNE

Lot n° : 06 – PLATRERIE ISOLATION

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 28 octobre 2022

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 25 mois y compris année de parfait achèvement

Montant initial du marché public :

- Montant initial HT : 153 350,60 €
- Taux de la TVA : 20%

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant Total TTC : 184 020,72 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié en ligne le 16/11/2023

ID : 040-244000865-20231115-20231115DB02E-AR





D - Objet de l'avenant.

☐ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant vise à adapter les prestations du présent lot au respect de l'aspect architectural du projet et répondre parfaitement aux attentes de finition de l'ouvrage selon les dispositions de l'article R2194-7 du Code de la commande publique.

Article 1 : objet de l'avenant :

L'avenant traite des modifications suivantes :

- Modification de l'isolant du bureau prévu en doublage collé au marché, et remplacé par un doublage sur ossature métallique. Cette modification a été motivée dans un souci architectural afin de respecter les volumes du plan architecte, la description initiale dans le CCTP marché ne correspond pas aux attentes de finitions.

- Modification du doublage de la salle pratique prévu en base en doublage collé, remplacé par un doublage demi still avec isolant laine de verre. Cette modification a été motivée afin de respecter les courbures du voile de façade. La prescription du marché ne correspond pas aux attentes de finitions.

- Création d'une cloison 98/62 dans le bureau. Non prévue dans le marché de base.

- Création d'un plafond plâtre CF 30minutes dans local stock expo, le plancher béton possède un degrés CF30minutes, il est requis un plafond CF1h. Il est donc rajouté un plafond rapporté CF 30 minutes.

- Ajout d'un doublage BA13 sur mur salle expo 1 coté Black Box. Cette prestation n'était pas prévue, c'est une demande MOE dans un souci de finition.

-Ajout d'un doublage collé sur mur salle expo 2 coté dégagement. Cette prestation n'était pas prévue en base marché, c'est un aléa de chantier lié aux gaines électriques non insérées lors de la réalisation du voile béton.

☐ Article 2 : Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 661,60 €
- Montant TTC : 9 193,92€
- % d'écart introduit par l'avenant : 5%

Nouveau montant du marché public:

- Taux de la TVA 20%
- Montant HT : 161 012,20 €
- Montant TTC : 193 214,64 €

Article 3 : Autres clauses

Toutes les autres clauses et pièces du marché initial, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.



E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A : Saint-Vincent de Tyrosse, le

Le Président,
Par délégation,
Le vice-président

Jean-Claude Daulouède



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ **En cas de remise
contre récépissé :**

Le titulaire signera la

■ **En cas d'envoi en
lettre recommandé
avec accusé de
réception :**

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.